

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)  
9155, rue St-Hubert, Local G1.140, Montréal H2M 1Y8 – 514 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....3 février 2022  
Heure..... 14 h 15  
Lieu..... Réunion Zoom

PRÉSENCES – La présence de 112 personnes a été enregistrée.  
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 17.

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Philippe de Grosbois propose *Caroline Joly*. Elle accepte et est élue présidente d'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Recommandation 26**

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 18 novembre 2021
  - 3.1. Adoption
  - 3.2. Suivis
4. Nouveaux membres
5. Informations
  - 5.1. Cotisations au fonds de réserve
  - 5.2. Loi 101 au collégial
6. Rentrée de l'hiver 2022
7. Négociations 2020 et 2023
  - 7.1. États des lieux
  - 7.2. Alliances
  - 7.3. Communications au sein du CCSPP
8. Enseignement à distance
9. Varia

Proposée par Alexandre Lahaie  
Appuyée par Éric Athlan  
**Adoptée à l'unanimité**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2021**

**3.1 Adoption**

**Recommandation 27**

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Laura-Marie Balsalobre  
Appuyée par Sonia Bourgeois  
**Adoptée à l'unanimité**

**3.2 Suivis**

Aucun suivi n'est présenté.

#### **4. NOUVEAUX MEMBRES**

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant.e.s ayant adhéré au SPECA depuis le 18 novembre 2021 et dont les noms suivent : *Andrée Gravel* (Chimie) et *Serge Cambronne* (Physique).

#### **5. INFORMATIONS**

##### ***5.1 Cotisations au fonds de réserve***

Dans le contexte où la signature de la convention 2020-2023 est imminente, le trésorier du SPECA informe l'assemblée générale qu'elle devra bientôt se prononcer sur les cotisations au fonds de réserve. Louis Fortier rappelle que ce fonds sert à couvrir les dépenses encourues en raison d'une grève ainsi que d'autres dépenses extraordinaires, qu'il est nourri par une cotisation salariale fixée à 0,05 % et que l'objectif de 500 \$ par ETC avait été atteint en 2020. Pour alimenter les discussions qui auront lieu le 10 mars prochain en prévision de la prochaine ronde de négo, le trésorier du SPECA prépare un dossier sur le sujet qui sera publié dans le prochain numéro du SPECA-Hebdo.

##### ***5.2 Loi 101 au collégial***

Yanic Viau présente les grandes lignes du débat social portant sur la possible extension de la loi 101 au collégial, débat qui est en cours étant donné le contenu du projet de loi 96 présenté à l'Assemblée nationale. Il précise que plusieurs organisations et citoyen.ne.s appellent le gouvernement du Québec à étendre cette loi au collégial. Puisque les syndicats locaux de plusieurs collèges francophones ont déjà pris position sur cet enjeu, il souhaite que cette idée soit débattue lors de la prochaine assemblée générale du SPECA. Un article à ce sujet pourrait être publié dans le prochain numéro du SPECA-Hebdo.

#### **6. RENTRÉE DE L'HIVER 2022**

Elsa Myotte précise qu'en prévision de cette rentrée singulière, l'exécutif du SPECA ainsi que d'autres représentant.e.s enseignant.e.s (notamment à la Commission des études) ont effectué des démarches auprès de la Direction afin que cette rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles. Elle nomme quelques-unes de ces actions, puis laisse les membres s'exprimer à propos de cette rentrée.

Quelques membres présentent des problèmes rencontrés, lesquels concernent surtout les difficultés à obtenir les informations afin de bien se préparer à la session.

#### **7. NÉGOCIATIONS 2020 ET 2023**

##### ***7.1 États des lieux***

Laurence Daigneault Desrosiers dessine le portrait actuel de la négociation 2020, qui tire à sa fin : le processus d'écriture « clause à clause » est en cours, la signature de la convention 2020-2023 est imminente, et quelques ententes locales seront conséquemment à actualiser. Les dates de versement des forfaitaires et des rétroactions salariales devraient bientôt être connues.

Puisque la convention 2020-2023 arrivera à échéance à la fin mars 2023, les instances syndicales se retrouvent avec l'obligation légale de déposer des cahiers de demandes pour la prochaine ronde négo en octobre 2022 – voilà qui explique que la consultation en prévision de la négociation 2023 débute dès maintenant. D'ailleurs, le comité de négociation de la FNEEQ pour cette ronde a été élu. Il compte d'ailleurs deux membres du SPECA : Josée Déziel et Héloïse Moysan-Lapointe.

La préparation de la prochaine ronde de négo est lancée par le sondage individuel auquel tous les membres des secteurs public et parapublic de la CSN sont invités à répondre. De plus, une consultation locale informelle sera tenue le 17 février, et elle sera suivie, lors de l'AG du 10 mars prochain, par la visite de membres du comité de négociation de la FNEEQ.

##### ***7.2 Alliances***

Laurence Daigneault Desrosiers précise qu'en parallèle de la consultation en cours sur les demandes de la prochaine négociation, certaines décisions stratégiques seront bientôt prises au Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN (CCSPP-CSN). Elle rappelle qu'il n'y a pas eu de Front commun lors de la négo 2020 et souligne que la désunion syndicale semble avoir servi les tactiques gouvernementales. Cette ronde de négociation a également été marquée par des difficultés de concertation

entre la FNEEQ-CSN et la FEC-CSQ. Cela a globalement nui à l'atteinte des gains souhaités.

### **Recommandation 28**

#### ***Il est proposé :***

- Que le SPECA mandate ses représentant.e.s pour réclamer les alliances les plus larges possibles dans le cadre des négociations 2023.

Proposée par Suzanne Duranceau  
Appuyée par Éric Athlan  
**Adoptée à la majorité**

### **7.3 Communications au sein du CCSPP**

Laurence Daigneault Desrosiers présente le contexte qui explique la recommandation qui suit. Tant dans la négociation actuelle que dans la précédente, on a noté que l'information sur l'avancement des diverses tables de négociation était déficiente et causait des difficultés. En 2015, c'était la FSSS-CSN qui s'était retrouvée isolée alors qu'elle refusait l'entente de principe qui avait été adoptée dans les autres fédérations de la CSN. Cette fois-ci, c'était la FNEEQ-CSN qui se retrouvait isolée dans sa lutte alors que les autres fédérations de la CSN avaient accepté l'entente globale. Dans ces situations, le manque d'information et les problèmes de communication ont certainement causé des problèmes de solidarité, potentiellement nuisibles à l'atteinte des objectifs de négo des uns et des autres.

### **Recommandation 29**

*Considérant qu'une des forces de la CSN dans le cadre des négociations des secteurs public et parapublic consiste en la diversité des corps d'emploi qu'elle représente;*

*Considérant le peu d'information diffusé par le CCSPP sur les particularités de la négociation dans les différentes fédérations ;*

*Considérant que l'information est pourtant essentielle à la compréhension des réalités vécues par les syndiqué.e.s des autres milieux de travail et qu'elle est fondatrice d'une réelle solidarité, cruciale dans les moments charnières de la négociation;*

#### ***Il est proposé :***

- Que le SPECA réclame une amélioration significative des communications du CCSPP à destination des syndicats locaux et des membres de l'ensemble des fédérations au sujet des particularités de la négociation pour chacune des fédérations, et ce, autant sur les enjeux sectoriels que sur le déroulement de la négociation et les particularités de la mobilisation.
- Que le SPECA réclame, dans le cadre d'alliances plus larges, des communications similaires entre allié.e.s.

Proposée par Thomas Dussert  
Appuyée par Gaston Sauvé  
**Adoptée à l'unanimité**

## **8. ENSEIGNEMENT À DISTANCE**

Elsa Myotte explique qu'il importe de se prononcer sur le développement d'enseignement à distance (EAD) pérenne – et en cela distinct de l'EAD palliatif du contexte pandémique, notamment en raison de la volonté affirmée du Collège de développer rapidement une offre à distance à la formation continue. Elle précise qu'un comité interronde se penche d'ailleurs sur l'enjeu de l'enseignement à distance et elle rappelle qu'au niveau local, de grandes orientations avaient été adoptées en AG le 21 novembre 2019, lesquelles ont guidé l'élaboration de balises pédagogiques pour des projets-pilotes de cours à distance dans des AEC.

Julie Cloutier explique ensuite ces balises pédagogiques, qui viennent d'être entérinées en Commission des études. Elle souligne notamment que ces balises prévoient que l'EAD devrait servir à améliorer l'accessibilité aux études, que les compétences visées doivent être conciliables avec l'EAD et que tout

projet doit être approuvé en département.

Puisque le Collège, dans son empressement, tendait à négliger la surcharge de travail qu'implique l'EAD, une consultation auprès des coordinations départementales a été réalisée à l'automne dernier. Les résultats confirment cette surcharge et permettent de la détailler. Elsa Myotte ajoute que la recommandation soumise à l'assemblée est prudente tout en dégageant un terrain de discussion avec le Collège.

### **Recommandation 30**

*Considérant la mise en place, en vue de la négociation 2023 qui s'amorce, d'un comité interronde réunissant la FNEEQ et la partie patronale et ayant pour mandat de mener une enquête au sein du réseau sur les enjeux organisationnels et structurels relatifs à l'enseignement à distance (EAD);*

*Considérant l'allocation de ressources temporaires, jusqu'à l'échéance de la convention collective 2020-2023, pour soutenir le personnel enseignant dans les collèges qui offraient déjà de l'EAD au régulier en 2018-2019, ce qui reconnaît un besoin de financement particulier pour l'EAD qu'il est nécessaire de quantifier plus précisément;*

*Considérant l'iniquité persistante sur le plan de la rémunération et des conditions de travail à la formation continue;*

*Considérant la volonté affirmée du Collège de développer rapidement une offre à distance à la formation continue;*

*Considérant que l'EAD constitue une modification substantielle aux conditions de travail et que celles-ci doivent faire l'objet de négociations;*

*Considérant l'obligation du Collège, lors de l'expérimentation de nouveaux modèles d'enseignement comme l'EAD, de soumettre la question au CRT en plus de consulter la Commission des études et les départements concernés;*

*Considérant que les balises sur l'EAD adoptées en Commission des études le 18 janvier 2022 ne concernent que les aspects pédagogiques de projets-pilotes d'EAD dans des programmes d'AEC;*

### **Il est proposé :**

QUE l'assemblée générale du SPECA :

- Dénonce toute volonté de concurrence entre les collèges par le biais du développement de l'enseignement à distance (EAD);
- Dénonce tout empressement du Collège de développer de l'EAD alors que les travaux du comité interronde sur cette modalité d'enseignement sont en cours;
- Mandate ses représentant.e.s sur les différentes instances du Collège pour s'opposer, en attente de balises nationales convenues entre la FNEEQ et la partie patronale, au développement de l'offre d'EAD au Collège, à moins que les parties locales conviennent à la fois de balises pédagogiques sur l'EAD et d'une entente sur l'EAD reconnaissant le temps de travail supplémentaire induit par cette modalité d'enseignement, et ce, sur le plan de la formation technopédagogique initiale, de l'adaptation des cours (incluant les évaluations) et de l'encadrement des étudiant.e.s.

Proposée par Chantal Deslauriers  
Appuyée par Sonia Bourgeois  
**Adoptée à l'unanimité**

**9. VARIA**

Aucun varia n'est présenté.

Levée de l'assemblée à 16 h 23.

Adopté le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire et responsable des communications